

Instructions pour remplir la demande d'aide financière

Les documents suivants doivent être joints à la demande :

1. Contribution à une formation initiale ou continue

- ✓ Formulaire de demande dûment complété et signé, y compris annexes 1 et 2
- ✓ Lettre d'accompagnement de l'œuvre d'entraide ou du service social avec :
 - motivation de la demande ;
 - pour les contributions à une formation initiale ou continue : justification de la nécessité de la formation initiale ou continue ou de son adéquation et utilité pour l'intégration professionnelle, évaluation de la prestation ou de la motivation de la personne demandeuse et justification du choix de l'établissement de formation ;
 - mention de toute autre institution déjà sollicitée pour le financement (par ex. famille, canton [bourses], aide sociale)
- ✓ Confirmation de la dépendance à l'aide sociale
- ✓ Pour le matériel scolaire, ordinateur, etc. :
 - estimation des coûts, offres
- ✓ Pour les formations initiales ou continues :
 - informations sur le coût des cours ainsi que sur la durée de la formation initiale ou continue (éventuellement confirmation d'inscription) ; documents concernant l'établissement de formation ;
 - pour les formations initiales ou continues déjà en cours : certificats ou rapports sur l'historique de la formation ;
 - pour les demandes subséquentes concernant des formations initiales ou continues de plusieurs années : rapports intermédiaires, attestations d'examen et d'inscription
- ✓ Bulletin de versement de l'organisation demandeuse

2. Situations d'urgence et cas spéciaux

- ✓ Formulaire de demande dûment complété et signé
- ✓ Lettre d'accompagnement avec motivation de la demande et informations sur la situation d'urgence
- ✓ Bulletin de versement de l'organisation demandeuse

3. Contributions à des projets

- ✓ Formulaire de demande dûment complété et signé, y compris annexe 2
- ✓ Description du projet avec budget
- ✓ Bulletin de versement de l'organisation demandeuse

Les demandes formellement incorrectes ou incomplètes seront rejetées.

Remarque

Les ressources financières des fonds de l'OSAR sont limitées. Mieux une demande est motivée, plus elle a de chances d'être approuvée. Il peut toutefois arriver que des demandes légitimes doivent être rejetées en raison de la disponibilité restreinte des ressources. Le principe de subsidiarité revêt donc une importance particulière, à savoir que les fonds peuvent uniquement être sollicités lorsqu'aucune autre source de financement ne peut être envisagée ou en cas de décision négative.

D'autres fonds et possibilités d'aide doivent être sollicités pour tout montant supérieur à CHF 1000.00. Veuillez consulter les listes de fonds ad hoc des cantons et des œuvres d'entraide.

Il n'existe aucun droit obligatoire à l'obtention d'une aide de l'OSAR.

Les aides sont versées à l'institution cosignataire de la demande.

L'OSAR se réserve le droit de recourir à la voie judiciaire en cas d'abus.

Toutes les données sont traitées de manière confidentielle.

Contact

Cécile Delbays

Téléphone 031 370 75 75

fonds@osar.ch